

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 946

présenté par
M. Philippe Vigier

à l'amendement n° 695 de Mme Gaillard

ARTICLE 2 BIS

À l'alinéa 21, substituer au nombre :

« cinquante »

le nombre :

« trente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement réduit le délai de prescription.